



Renouvellement d'une police d'assurance automobile des entreprises

Il est important de communiquer avec votre agent ou courtier en assurance de dommages afin de lui faire part de tout changement pouvant entraîner des modifications à votre contrat d'assurance.

12 QUESTIONS À VOUS POSER

À titre d'exemple, si vous cochez l'une de ces questions, communiquez avec votre agent ou courtier en assurance de dommages.

- Avez-vous acquis, substitué ou vendu un ou des véhicules au cours de l'année?
- Avez-vous apporté des modifications à certains véhicules ou installé des équipements augmentant leur valeur?
- Avez-vous ajouté de nouvelles activités au sein de votre entreprise qui peuvent affecter votre assurance automobile?
- Utilisez-vous les véhicules pour transporter des biens de valeur ou des matières dangereuses ou inflammables?
- Avez-vous acquis une ou des remorques en cours d'année?
- Avez-vous remisé ou remis sur la route un ou des véhicules?
- Avez-vous fait installer ou désactiver un ou des systèmes antivol ou de repérage sur un ou plusieurs des véhicules?
- Avez-vous de nouveaux conducteurs?
- Votre permis de conduire ou celui de tout autre conducteur a-t-il été suspendu?
- Avez-vous modifié votre rayon ou territoire d'activité?
- Utilisez-vous un ou des véhicules à l'extérieur du Québec?
- Avez-vous modifié l'usage des véhicules?



Cette liste de questions n'est présentée qu'à titre d'exemple et est non exhaustive. En cas de doute quant aux informations à transmettre à votre agent ou courtier en assurance de dommages, n'hésitez pas à communiquer avec lui.



Votre agent ou courtier en assurance de dommages est là pour vous conseiller!